



AIPP

Service d'assistance à
l'intégration
pré et parascolaire



Service d'assistance à l'intégration pré et parascolaire

Dans une visée inclusive, il vise à :

- contribuer à l'intégration des enfants avec des besoins éducatifs particuliers au sein des structures d'accueil préscolaires et parascolaires et d'améliorer leur participation sociale ;
- permettre aux institutions préscolaires et parascolaires, de faire appel à la Fondation Coup d'Pouce pour qu'elle mette à disposition la ressource supplémentaire octroyée par l'OSPES et destinée à renforcer et soutenir le personnel de l'institution lorsqu'elle accueille un enfant avec des besoins éducatifs particuliers.



Cadre d'intervention

L'assistant-e à l'intégration pré et parascolaire engagé-e par la Fondation Coup d'Pouce :

- est expérimenté-e dans l'accompagnement des personnes avec une déficience *
- est mis-e à disposition de l'institution et de ses professionnel-le-s;
- respecte le concept et le cadre d'intervention de l'institution d'accueil;
- soutient l'équipe éducative. Son intervention n'est pas uniquement centrée sur l'accompagnement de l'enfant avec des besoins spécifiques.

**Déficience physique, mentale, sensorielle, cognitive, psychique, poly-handicap ou tout autre trouble invalidant.*

Conditions d'accès

Ce service est destiné aux institutions préscolaires et parascolaires faisant partie d'un réseau subventionné par la Fondation pour l'accueil de jour des enfants (FAJE) et autorisées par l'Office de l'accueil de jour des enfants (OAJE) ou par les communes et au bénéfice de prestations de soutien de l'Office du soutien pédagogique et de l'enseignement spécialisé (OSPES).

L'OSPES fixe les conditions d'accès à la prestation d'aide à l'intégration au sein des institutions pré et parascolaire.

Financement

• Coordination

La FAJE finance les frais de coordination pour les structures répondant aux conditions d'accès. **Pour les structures privées, non reconnues par la FAJE ou un service communal**, les frais de coordination sont à leur charge. Pour plus de renseignement, veuillez nous contacter.

• Heures d'accompagnement

Les heures d'accompagnement subventionnées par l'OSPES selon les montants définis dans la décision d'engagement financier.

Intéressé-e

- Remplissez les documents pour la demande ou le renouvellement d'une mesure de soutien par l'OSPES. Renseignements et formulaires de demandes disponible à l'adresse <https://www.vd.ch/themes/formation/pedagogie-specialisee/enseignement-specialise/>
- Transmettez-nous le formulaire de demande pour bénéficier des prestations du service AIPP, disponible sur notre site <https://www.coupdepouce.ch/formulaire-AIPP.pdf> ainsi qu'une copie de la demande transmise à l'OSPES à l'adresse aipp@coupdepouce.ch;

Nous coordonnons un nombre limité de situations. Veuillez noter que dans le cas où la prestation serait complète, votre demande sera placée en liste d'attente et nous vous contacterons lorsqu'une place sera disponible.

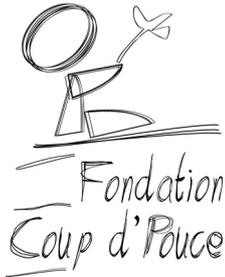
Des questions

N'hésitez pas à nous contacter, nous vous répondrons avec plaisir.

Contact

Fondation Coup d'Pouce
Avenue de la Chablière 4
1004 Lausanne

Tél. 021 323 41 39
aipp@coupdepouce.ch



www.coupdepouce.ch

Partenariats

Le service d'assistance à l'intégration pré et parascolaire est proposé en partenariat avec :

- La Direction générale de l'enseignement obligatoire et de la pédagogie spécialisée (DGEO);
- La Fondation pour l'accueil de jour des enfants (FAJE);
- L'Office d'accueil de jour des enfants (OAJE)
- Les structures d'accueil partenaires.

